



MRC DU
ROCHER-PERCÉ

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

REPORTÉE

AVIS PUBLIC

Veillez noter que la vente pour défaut de paiement de taxes prévue le jeudi 14 mai 2020, est **REPORTÉE** à une date ultérieure.

DONNÉ À CHANDLER, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté du Rocher-Percé, ce septième jour de mai de l'an deux mille vingt (07-05-2020).

Mario Grenier
Directeur général